Modification des horaires d'ouverture de l'Agence postale communale

Lors de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2016, les élus avaient voté les horaires d'ouverture de notre agence postale. Cependant, les services de sécurité ont averti la commune qu'il convenait de prévoir un temps de 10 mn lors des prises et sorties de poste de l'agent, le matin et le soir. Les élus avaient le choix de faire travailler l'agent 1 h40 de plus par semaine pour un surcoût annuel, à la charge de la commune, de 1 500 €. Afin de ne pas alourdir le budget communal, les élus ont décidé de modifier, ainsi, les horaires de l'agence postale :

- **les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h25 à 11h50**
- **le samedi de 9h25 à 12h05.**

Attention : vignette automobile obligatoire pour circuler dans Paris

Les grandes agglomérations connaissent depuis plusieurs semaines des pics de pollution aux particules fines. A partir du 16 janvier 2017, tous les automobilistes, qu'ils habitent Paris ou qu'ils viennent d'ailleurs, devront avoir une vignette pour circuler dans la capitale. Collées sur le pare-brise des voitures ou sur la fourche des motos, elles doivent permettre d'identifier les véhicules en fonction de leur niveau de pollution.

De la voiture électrique au camion, il existe six niveaux de vignettes ***"Crit'Air"***. Tous les véhicules électriques ou à hydrogène devront coller une vignette verte qui leur donneront droit à un stationnement gratuit. Les cinq niveaux de vignettes suivants sont répartis selon la date de première immatriculation du véhicule, et le type de carburant utilisé. Il appartient à chacun de se procurer sa vignette.

Inutile de prendre sa voiture pour aller acheter le petit autocollant. La vignette est disponible uniquement en ligne, sur le site ***http://www.certificat-air.gouv.fr*** Le certificat est fabriqué sur demande, en rentrant son numéro d'immatriculation. Une fois la commande validée, le demandeur reçoit, par mail, un récépissé attestant la catégorie de son certificat. Enfin, la commande est expédiée au domicile de l'automobiliste. Le prix est le même pour toutes les vignettes : 4,18 euros.

Les conducteurs en infraction, qui roulent dans un véhicule concerné par une interdiction de circulation, risqueront une amende de 68 € pour les voitures et de 135 € pour les poids lourds. Dans un premier temps, les contrôles seront "visuels", mais des systèmes automatisés, comme la lecture automatique des plaques, sont à l'étude.

Pour atteindre l'objectif du plan anti-pollution, la mairie de Paris propose aussi des aides aux parisiens qui veulent abandonner leur voiture, désormais interdite de circulation. Une subvention de 400 € est prévue pour un forfait Navigo, un abonnement annuel à "Velib" ou pour l'achat d'un vélo électrique. Le nombre de places des parkings dans les gares d'Ile-de-France devrait aussi être augmenté.

Plus de renseignements sur ***http://www.villecerf.fr/fr/actualite/147643/tout-vignettes-anti-pollution-paris***

Faites vos démarches en ligne sur 6Tzen

6Tzen.org est un nouveau service lancé à l'occasion du projet de Saisine par Voie Électronique, disposition légale généralisant la communication numérique entre les administrations et les citoyens. ***6Tzen.org*** met à disposition de l'ensemble des usagers du service public *(citoyens, associations et entreprises)*, un guichet électronique permettant d'accomplir un très grand nombre de formalités administratives en ligne, en liaison avec les mairies, intercommunalités, départements et régions de France. Vous pouvez désormais saisir en ligne vos demandes de renouvellement de cartes d'identité, remplir les formulaires d'urbanisme ou faire une demande d'inscription sur les listes électorales. Pour en savoir plus connectez-vous sur ***http://www.6tzen.fr***

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 17 - Décembre 2016

Concours de décorations de Noël

Cette année, le Père Noël vous invite à décorer l'extérieur de votre maison. Un jury délibérera avec l'équipe municipale. Le nom du gagnant sera révélé lors des voeux du vendredi 20 janvier à 19h.

N'hésitez pas à participer !

Sur votre agenda

Vendredi 20 janvier 2017, à 19h30, dans la salle polyvalente

⇒ ***Vœux du Maire suivis d'un apéritif ouverts à tous les Villecerfois***

Dimanche 29 janvier 2017, à 15h, dans la salle polyvalente

⇒ ***Galette villecerfoise ouverte à tous, sur inscription*** *(bon joint)* ***offerte par la commune et le Foyer Rural***

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, en mairie, **le samedi de 10h30 à 12h.**

7 janvier : ***Jean-Louis LIEBEN*** 14 janvier : ***Jacques ILLIEN*** 21 janvier : ***Souhila CHIDIAC***

Directeur de publication : François Deysson
Rédaction : Jacques Illien